



l'inf' eau

numéro 10

Sommaire

Novembre 2020

- Edito** p2
- Actions Attart** p3
- Actions Haute-Sûre** p4-5
- Actions Our** p6-7
- Nouvelles recrues** p8



Avec le soutien de la



Wallonie

Edito

Chères lectrices, Chers lecteurs,

La fin d'année 2019 a été marquée par un changement au niveau de l'équipe du Contrat de Rivière Moselle et plus particulièrement au niveau de la coordination de celui-ci. En effet, Florine Crutzen a remplacé Maxim Philipps parti vers d'autres horizons.

Florine est bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels et travaillait déjà au sein de l'équipe du parc naturel Hautes Fagnes -Eifel, l'un des parcs repris sur notre contrat de rivière. Elle partage désormais son temps de travail entre les 2 entités. Nous lui souhaitons la bienvenue.

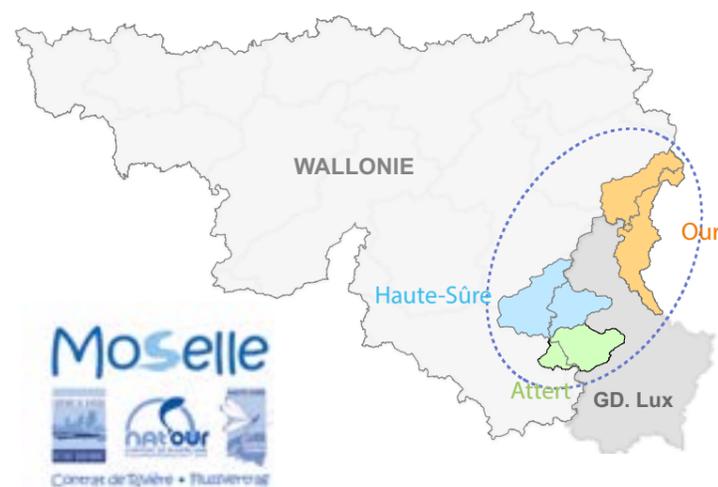
Nous sommes désormais en cours de réalisation du nouveau programme d'action 2020-2022 et de nombreuses actions seront concrétisées au niveau des trois antennes. Vous constaterez en lisant ce bulletin que les équipes travaillent toujours à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau. Bonne lecture à toutes et à tous.

Le président

Geoffrey Chetter

Le Contrat de Rivière

Le Contrat de Rivière Moselle regroupe les anciens Contrats de Rivière Our, Attert et Haute-Sûre. Suite aux dispositions du Code de l'Eau, les trois outils existants ont dû être fusionnés au sein d'une structure unique liée au sous-bassin hydrographique wallon de la Moselle. Toutefois, vu la situation géographique et linguistique particulière de ce territoire, les différents acteurs ont souhaité maintenir un fonctionnement le plus local possible. Trois antennes locales ont donc été conservées au niveau de l'Our, de l'Attert et de la Haute-Sûre. Ce sont les Parcs naturels locaux, à l'origine des trois anciens CR, qui sont chargés de l'animation locale tandis que l'ASBL Contrat de Rivière Moselle joue un rôle administratif et centralisateur. Dix communes sont actuellement concernées (Burg-Reuland, Amel, Saint-Vith, Bullange, Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Léglise, Fauvillers, Martelange et Attert).



Au fil de l'eau

Le Pays d'Arlon est riche en petits patrimoines liés à l'eau. Lavoirs, abreuvoirs et fontaines ont été de précieuses sources en eau dans nos villes et villages avant la généralisation des conduites d'eau courante domestiques.

Afin de mettre en valeur ce patrimoine régional, l'antenne locale Attert du Contrat de Rivière Moselle s'est jointe aux communes d'Arlon, Messancy et Aubange, chapeautées par le Contrat de Rivière-Semois.

Le projet « Au fil de l'eau », mis en musique par la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, a débuté par un inventaire des divers éléments du patrimoine « aquatique ».

De cet inventaire est née une story map, pour le territoire d'Attert

(lien sur : <http://www.pnva.be/les-projets-du-parc/paysages-et-patrimoine/>)

Chaque commune a choisi 20 bâtiments à mettre en valeur par la pose d'une plaque reprenant quelques éléments architecturaux et/ou historiques du site. Pour Attert, les moulins de Nobressart et de Lischert ont été sélectionnés ainsi que les lavoirs de Heinstert, Lischert, Lottert, Metzert, Nobressart, Nothomb, Post, Schadeck, Tattert et Tontelange. Enfin, les fontaines/abreuvoirs de Metzert et Parette ont complété la série.



Lavoir de Lottert



Lavoir de Metzert



Le Routy



Moulin de Lischert

Contacts

VOG Flussvertrag Mosel - Contrat de Rivière Moselle

Firmennr /N° entreprise:
0652 991 825
Verwaltungssitz /Adresse courrier
Rue de Botrange 131,
B-4950 Waimes
Geschäftssitz/ Siège social:
Von-Orley-Straße, 24
B-4790 Burg-Reuland
Tel.:+32 80 44 03 95
Mail: crmoselle@gmail.com

Antenne locale Our

Mme Florine Cutzen
Rue de Botrange 131,
B-4950 Waimes
Tel.:+32 80 44 03 95
Mail: crmoselle@gmail.com



Antenne locale Attert

M. Martin Lepage
Voie de la Liberté 107
B - 6717 Attert
Tel. : +32 63 22 78 55
Mail : martin.lepage@attert.be



Antenne locale Haute-Sûre

M. Nicolas Mayon
Chemin du moulin 2
B - 6630 Martelange
Tel. : +32 63 45 74 77
Mail : nicolas@parcnaturel.be



La commune d'Attert ayant adhéré à la charte « Ma commune dit yo ! », les panneaux sont bilingues français-luxembourgeois. La traduction des textes a été réalisée par la Maison de l'Eau de Redange et Louis Stephany de Thiaumont.

Le groupe « Au fil de l'eau » planche maintenant sur des dépliants de promenade ainsi que sur une page Internet dédiée à ce petit patrimoine régional.

Un dépliant reprenant quelques coups de cœur sur les quatre communes partenaires est disponible à la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, à la Maison du Parc ou est téléchargeable en cliquant sur ce [lien](#).

Impact sédimentaire des opérations de démantèlement de barrages de castors

Une étude de l'impact sédimentaire des opérations de démantèlement de barrages de castors a été menée sur la Sûre. Le site d'étude se situe sur la Sûre à moins de 15 km de la source (bassin versant : 40 km²), en amont de la confluence entre la Sûre et son premier affluent conséquent, la Géronne (bassin versant : 34 km²). Un castor a construit plusieurs barrages sur un tronçon rectifié de la Sûre, déviant la majeure partie du débit vers une mare créée en 2011. Le débit dévié s'échappe ensuite de la mare en se dispersant par de multiples petits chenaux creusés par le castor et par le ruissellement.

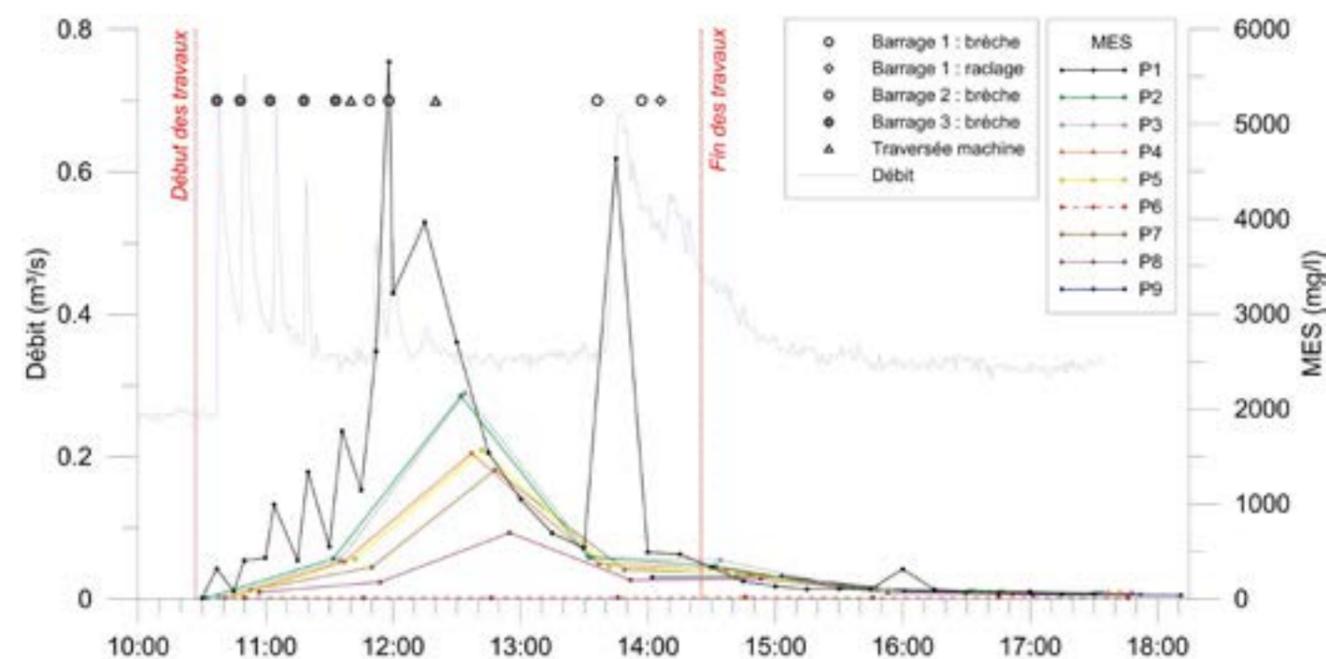
Les barrages ont été supprimés en prévision de travaux de reméandrage prévus sur le site (2020, projet FEAMP Fish for Mussels) qui visent une amélioration de la qualité hydromorphologique pour atteindre les objectifs de la DCE. Le site présente de forts enjeux environnementaux du fait de la présence de deux mollusques bivalves protégés : la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) et la moule épaisse (*Unio crassus*). Le principal problème concerne la moule perlière qui est fortement sensible au taux de matières en suspension et au colmatage du substrat résultant de l'infiltration des sédiments fins dans la sous-couche. Ce phénomène de colmatage est également suspecté d'affecter la moule épaisse, qui a en outre souffert de la mise à sec liée à la déviation des écoulements.



Cette étude est menée par le Laboratoire d'Hydrographie et de Géomorphologie Fluviale (LHGF - ULiège). Afin d'évaluer l'effet du relargage des sédiments sur les habitats lors du démantèlement, le protocole mis en place porte sur la quantification des volumes de sédiments fins piégés dans les retenues, sur les mesures de concentrations en MES en aval des barrages durant les opérations de démantèlement, sur l'évaluation du colmatage à court (phase 1 de l'étude) et à moyen terme (phase 2 de l'étude), et sur l'effet des démantèlements sur la progression de la vague sédimentaire des galets piégés dans les retenues.

Résumé des principaux résultats de la phase 1

Les travaux de démantèlement ont provoqué la libération de moins de 1% des MES (seulement 5,67 m³ sur les 616 m³ estimés piégés dans les trois retenues), dont 42 % a sédimenté sur le secteur de 650 m en aval des barrages, et plus particulièrement sur les 50 premiers mètres. Le reste (58 %) a été emporté au-delà du dernier point d'échantillonnage. L'étude mentionne que la faible quantité de sédiments relâchée par rapport à ce qui était retenu est probablement due aux travaux de démantèlement qui ont été menés avec la plus grande précaution et aux conditions hydrologiques adéquates. Suite au démantèlement des barrages, la sédimentation de la fraction <2000 µm mesurée dans les pièges à sédiments est comprise entre 7,8 et 12,6 kg/m²/mois. Toutefois, l'analyse des sticks n'a pas montré de colmatage du substrat du lit suite aux démantèlements, ce qui laisse penser que les sédiments fins n'ont pas eu le temps de s'infiltrer dans la couche caillouteuse et qu'ils ont été emportés par les forts débits du mois de novembre. Enfin, il apparaît que les galets marqués (PIT Tags) n'ont pas été mobilisés suite au démantèlement des barrages. La crue survenue le 5/11/2019 (11 m³/s à la station limnigraphique de Martelange) n'a pas mobilisé de galets également. Il n'y a donc pas eu de vague de sédiments grossiers en aval du site ayant pu entraîner un ensevelissement des moules ou un changement radical des faciès et des habitats aquatiques.



La phase suivante de l'étude (2020) permettra d'avoir une idée de l'impact à plus long terme de la destruction des barrages. Au terme de l'étude, une présentation générale des résultats scientifiques des deux phases sera réalisée à destination des différentes administrations et partenaires (DEMNA, DNF, gestionnaires cours d'eau, Natagora...).



Levée d'obstacle à la libre circulation des poissons

En décembre 2019, l'équipe locale de l'antenne Our a levé un obstacle pour permettre la migration des poissons du Kolvenderbach vers un petit affluent près de Herresbach dans la commune d'Amel. Cette action a été réalisée avec l'aide de notre stagiaire Paolo Paque, qui a fait un inventaire et une priorisation des obstacles dans le bassin versant de l'Our. Même si cet obstacle était très petit et concernait seulement un petit affluent d'une des plus propres rivières de la région, son histoire est assez intéressante !

L'histoire

L'histoire commence en 1966 quand Madame Dimmer a cédé les droits d'eau pour son moulin. En fait, l'affluent traverse le vieux chenal d'amenée du moulin, nommé « Herresbacher Mühle ». A l'époque le chenal était alimenté par l'eau du Kolvenderbach, mais quand Madame Dimmer a cédé ses droits d'eau, celui-ci ne pouvait plus être utilisé pour alimenter le moulin.

Pourtant, le nouveau propriétaire de la « Herresbacher Mühle » a à plusieurs reprises réalimenté le chenal avec l'eau du Kolvenderbach, sans demander un accord à la commune ou aux propriétaires des terrains avoisinants. De plus il a fait des travaux sur un terrain qui ne lui appartient pas et qui se trouve en zone protégée (sur la carte, cet endroit est nommé de « Prise d'eau »). Après beaucoup de discussions et des échanges entre juristes, il a renoncé à prendre l'eau à cet endroit.



Figure 1 : Carte de la situation particulière du chenal d'amenée du Moulin qui traverse un affluent du Kolvenderbach.

Il a donc décidé de ne plus utiliser la partie amont du chenal d'amenée. Il a fait des aménagements (l'endroit est nommé « Obstacle » sur la carte) pour que l'eau de l'affluent puisse alimenter la partie aval du chenal, qui coule au final vers la roue du moulin. En faisant ce petit aménagement il a créé un petit mais en même temps énorme obstacle (Figure 2). En bouchant les 2 tuyaux à droite sur l'image, l'eau peut être déviée vers le chenal d'amenée à gauche. Mais la partie aval de l'obstacle est alors à sec. En plus de la problématique de supprimer la connexion vers le Kovenderbach, l'obstacle est infranchissable même avec l'eau dans la rivière.

Avec l'accord de la commune on a pu lever l'obstacle. Les travaux n'ont même pas pris une heure, mais l'impact positif de la levée est très grand ! Le résultat est figuré sur la Figure 3. La rivière va ajuster son lit naturel dans les prochains mois et redevenir un espace de vie accessible par la plupart des poissons.



Figure 2 : A droite l'obstacle infranchissable sur le petit cours d'eau. A gauche le chenal du moulin.



Figure 3 : La petite rivière juste après la levée de l'obstacle. Les poissons peuvent à nouveau remonter le cours d'eau.

Pourquoi lever les obstacles ?

Pourquoi est-il aussi important que de si petites rivières soient accessibles pour les poissons ?

Beaucoup de poissons ont besoin de ces petites rivières pour se reproduire naturellement. Les adultes migrent des grands cours d'eau vers ces petits pour pondre les œufs. Il est donc important que tous les cours d'eau soient accessibles car s'il y a un grand obstacle sur un cours d'eau de taille moyenne, les grands poissons des grandes rivières ne pourront pas migrer vers ces petits cours d'eau. Ils sont empêchés par l'obstacle dans la rivière de taille moyenne. Les petits poissons par contre, peuvent descendre de leur petite rivière de naissance vers les plus grandes lorsqu'ils deviennent plus grands. Mais après, il est impossible pour eux de revenir pour se reproduire.

De plus du rôle de reproduction, ces petites rivières sont l'espace de vie pour les jeunes poissons. Ils y trouvent des meilleures conditions de vie que dans les grandes où il y a entre autre plus de prédateurs et une qualité d'eau moins bonne.

Pour prouver l'importance de cette petite rivière qui n'a l'air de rien, on peut analyser les résultats d'une pêche électrique qui a été réalisée en 2007. (Figure 4)

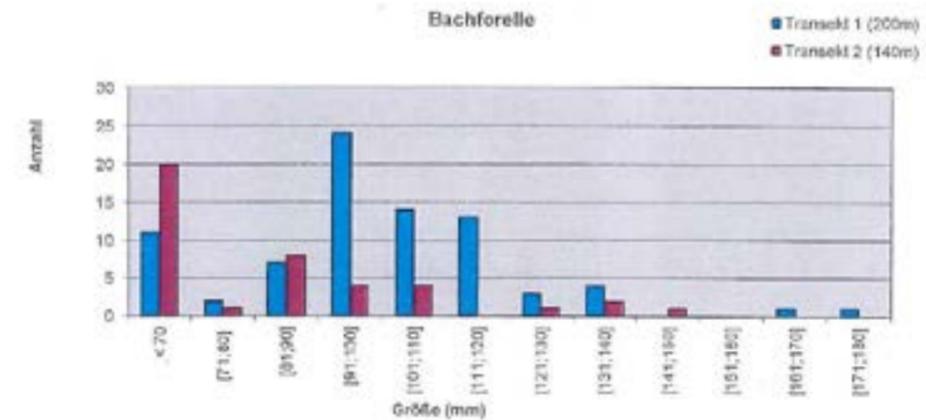


Figure 4 : Graphique reprenant la taille des truites pêchées sur les 2 tronçons de la petite rivière. un affluent du Kolvenderbach.



Figure 5 : Carte des 2 tronçons pêchés en 2007. En rouge le tronçon 1, long de 200m et juste en amont de l'obstacle. En mauve le tronçon 2, long de 140m et encore plus en amont de la petite rivière.

Mais la reproduction naturelle des poissons n'est pas la seule raison pour laquelle les cours d'eau doivent être accessibles. Certaines espèces dépendent des jeunes truites pour se reproduire et pour survivre. La moule perlière est un très bon exemple. Ses larves se développent dans les branchies des jeunes truites. La moule perlière est devenue très rare dans nos rivières, il est d'autant plus important de recréer un réseau hydrographique libre d'obstacles de migration !

Nouvelles recrues !



Florine Crutzen

Coordination et Antenne de l'Our.

Mission : Florine Crutzen a rejoint l'équipe du Contrat de Rivière Moselle il y a un an afin de reprendre la coordination des 3 antennes et la gestion administrative de l'ASBL.

Florine est également engagée au Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel ASBL afin d'aider Jérôme à l'animation et la gestion de l'antenne locale de l'Our (communes germanophones).

Coordonnées : florine.crutzen@botrange.be et crmoselle@gmail.com

Martin Lepage

Chargé de mission sensibilisation et contrat de rivière Attert, au Parc naturel de la Vallée de l'Attert.

Mission : Fraîchement diplômé, Martin sensibilise les jeunes (et les moins jeunes) à l'environnement par des activités d'animation scolaires et extrascolaires. Il assure également les différentes missions de l'antenne Attert du contrat de rivière Moselle, telles que : la mise à jour de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, le suivi du programme d'actions, la sensibilisation des riverains.

Coordonnées : martin.lepage@attert.be



Damien Adam

Chargé de mission en pédagogie et agriculture pour le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Mission : Ancien enseignant, Damien travaille au Parc naturel en tant qu'animateur. Que ce soit dans les écoles ou vers le Grand Public, il sensibilise tout un chacun aux différents projets du Parc naturel. Passionné par l'agriculture, il a également en charge quelques missions dans ce domaine.

Coordonnées : damien@parcnaturel.be

Save the date!



13-28 mars 2021



25, 26, 27 et 28 mars 2021